

## **ARCHITECTES ELUS LOCAUX : COMPTONS-NOUS !**

Chers Consœurs, Chers Confrères,

Les élections municipales se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014.

Les conseils municipaux d'installation des nouvelles équipes se sont réunis. La répartition des responsabilités au sein des équipes municipales est faite.

Il est temps de faire le bilan quant à la présence des architectes au sein des conseils municipaux en France.

Architecte, nouveaux élus des communes françaises, nous vous remercions de vous faire connaître en nous adressons un mail à <u>archi.elulocal@gmail.com</u> en nous précisant les informations suivantes :

- La commune où vous avez été élu (e)
- Votre fonction au sein de l'équipe municipale
- Vos coordonnées (adresse et téléphone).

Dans quelques semaines nous organiserons une convention au cours de laquelle nous vous accueillerons toutes et tous, nous débattrons sur des sujets qui touchent à nos fonctions et nous préciserons le cadre de notre approche pour les six années du mandat qui commence.

Très confraternellement,

Philippe ROUX, Didier CHINARDET, Eric VERNA et Jean-Marc NAUMOVIC

## L'association qui donne envie aux architectes de s'investir au sein des instances municipales et communautaires

L'association « architecte élu local » [ael], créée en 2013, a pour objet :

- 1- d'inciter les architectes à se porter candidat aux élections municipales dans le but de peser sur la vision et la gouvernance des territoires en apportant leurs compétences ;
- 2- de fédérer les élus architectes dans le but de mutualiser et d'échanger les connaissances et apporter les moyens nécessaires pour l'exercice efficace de leur fonction ;
- 3- clarifier le rôle de l'architecte élu local auprès de la société et de l'Ordre des architectes.

Les architectes, par leur formation et leur travail transversal ont toutes les capacités pour participer activement à la réflexion au sein des instances municipales et communautaires. Trop peu représentés, nous subissons le pouvoir de décision.

Le territoire est pourtant un domaine que nous connaissons bien. Nous travaillons au quotidien avec les règles d'urbanisme, les normes de construction et du paysage.

Comme, la sociologie, l'habitat, l'art dans la ville, mais aussi les équipements, l'écologie, de nombreux domaines connexes sont abordés tout au long de notre formation initiale et les connaissances sont actualisées grâce à la formation continue.

Nous sommes par essence les principaux acteurs de projets.

Nous les développons dans l'intérêt public. Nous analysons et projetons l'avenir. Les territoires ont besoin de nous, pour améliorer en qualité la transformation spatiale des lieux existants.

Contribuons à imaginer l'avenir de la commune durable!

association régie par la loi de Juillet 1901 et le décret d'Août 1901, enregistrée sous len°W913005443